

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 07 juillet 2020 portant création du Diplôme Universitaire PRISE EN CHARGE DE LA TRANSIDENTITE,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 16 décembre 2025 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2025-2026, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire PRISE EN CHARGE DE LA TRANSIDENTITE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Docteur CRISTOFARI Sarra (MCU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Nathalie CHABBERT-BUFFET (PU-PH)

Professeur Michael ATLAN (PU-PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de sa présidente.

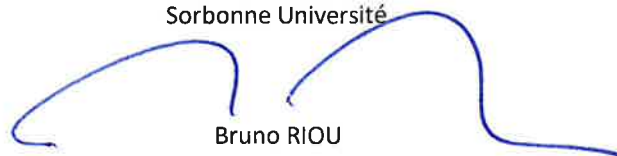
Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 04 février 2026

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université



Bruno RIOU